



RÉCOLEMENT DE LA COLLECTION « Sauvaget » (ethnographie régionale)

PROCÈS-VERBAL

En application :

- De la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France.
- De l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un Musée de France et au récolement.
- De la circulaire du 27 juillet 2006 relative au récolement décennal des collections.

Provenance de la collection

La collection d'ethnographie régionale dite « Sauvaget » a été acquise par la Ville de Niort en juillet 1992.

Statut de la collection

La collection est propriété de la ville de Niort et la gestion en a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Niort le 1^{er} avril 2000 par délibération du 25 février 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2014 la gestion est transférée à la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées
Procès verbal de récolement
05.10.2015

A handwritten signature in black ink, located in the bottom right corner of the page. The signature is stylized and appears to be a personal name.

Identification/nature/typologie

La collection comporte cent quarante-trois items :

TYPE	N° INVENTAIRE
Crochet de châtelaine	992.18.1
Sabot	992.18.2(1et2)/992.18.143(1et2)
Assignat	992.18.3
Blouse (paysan-manuel)	992.18.4/992.18.30/992.18.33(1et2)/992.18.34(1à3)/992.18.35(1à3)/992.18.36(1à3)
Jupe/corsage	992.18.5(1et2)/992.18.6(1et2)/992.18.7(1et2)/992.18.8(1et2)/992.18.9(1et2)/992.18.10/992.18.12/992.18.14/992.18.17/992.18.19/
Veste	992.18.11/992.18.13/992.18.15/992.18.23/992.18.24/992.18.25/992.18.28
Caraco	992.18.16
Jupon	992.18.18
Tablier	992.18.20/992.18.21/992.18.22
Gilet	992.18.26/992.18.27/992.18.29
Mante/cape	992.18.31/992.18.39/992.18.40/992.18.41
Robe	992.18.32
Uniforme	992.18.37(1à3)/992.18.38(1et2)
Pantalon	992.18.42/992.18.43
Pointe/châle/col	992.18.44/992.18.45/992.18.46/992.18.47/992.18.48/992.18.49/992.18.50/992.18.51/992.18.52/992.18.73
Bissac	992.18.53/992.18.54/992.18.55
Gant	992.18.56 à 992.18.65
Bas	992.18.66
Brassard communiant	992.18.67
Bonnet enfant	992.18.68/992.18.69
Chapeau	992.18.70/992.18.71/992.18.72
Coiffe/élément	992.18.74à992.18.93/ 992.18.106 à 992.18.137/992.18.139/992.18.140
Col homme	992.18.94(1à14)/992.18.95(1à9)/992.18.96/992.18.97/992.18.98
Nœud papillon	992.18.99/992.18.100
Bouton de manchette	992.18.101(1et2)
Photographie	992.18.102
Poche(costume)	992.18.103.1/992.18.103.2
Pièce d'étoffe	992.18.104/992.18.105
Boîte à coiffe	992.18.138/992.18.141
Vannerie (palissonnage)	992.18.142



Constat d'état

La collection est globalement en bon état. Les numéros 992.11.133 et 992.140 présentent des détériorations des fibres de soie. Le numéro 992.18.9 présente un jaunissement de la dentelle du col dû au port.

Localisation

Cent quarante-deux items sont conservés dans la réserve dite « Textile/orfèvrerie » au R-1 du musée Bernard d'Agesci. Le numéro 992.18.142 est conservé au musée du Donjon, salle dite « des échos ».

Récolement

Le récolement a été effectué entre novembre 2013 et juin 2015 en procédant à la vérification des cent quarante-trois dossiers d'œuvres, des cahiers d'inventaire et de la base de données informatisées AlienorWebPro sur laquelle les cent quarante-trois items ont été enregistrés. Le marquage, a été vérifié et aucun manque n'a été constaté. Une ou plusieurs photographies numériques ont été réalisées pour chaque item et ajouté(e)s à la base documentaire de la base de données AlienorWebPro. Le récolement a été réalisé par Fabienne Texier, attachée de conservation.

Conclusion

Bilan : cent quarante-trois items ont été vus lors de ce récolement, ce qui correspond à la totalité de la collection.

Visa du Conservateur en chef du patrimoine,

Laurence Lamy



